



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE LAMBRUISSE**  
**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19-10-2019**

**Date de convocation :** 10 octobre 2019

**Séance ouverte à 16 h 03**

**Présents :** Mme PAUL Danielle, MM. BELLON Patrick, CHAILAN Philippe, MARTORANO Robert, RAYBAUD Francis, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** DAUMAS Alain,

M. RAYBAUD Francis est secrétaire de séance.

**En préambule :**

Le Maire soumet l'ajout à l'ordre du jour la prise d'une délibération concernant le vote d'une décision modificative sur le budget communal destinée au paiement des travaux de création d'une stèle de la Résistance sise ferme de Laval.

Le Conseil est favorable à cette modification.

**1-approbation du compte-rendu de la séance du 07/05/2019.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 07 mai 2019, dont chaque conseiller a été destinataire et qui a été affiché et publié sur le site internet de la Commune.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour).**

**2- Vote de décision modificative.**

Afin d'honorer l'engagement de dépense relatif à la création d'une stèle commémorant les événements de la Résistance sise Ferme de LAVAL à Lambruisse, il est nécessaire de procéder au vote de la décision modificative suivante :

Budget	Nature	Cpte débit	Section	Montant	Cpte crédit	Section	Montant
Général	Travaux maçonnerie	615231	Fonct	-2 200 €	615221	Fonct	+2 200 €

**Délibération à l'unanimité 5 voix pour.**

**3 Transfert de domanialité :**

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance reçue des services du Conseil Départemental portant sur la régularisation d'un transfert de propriété opéré en 1975 pour la rectification de l'emprise de la RD 219, lieu dit « La Cascade » (PR 1+594 au PR 1+701).

Pour ce faire, la Commune demande la rétrocession de la partie délaissée non utilisée du domaine public à son profit pour y créer une aire d'arrêt.

Le CM donne un avis favorable et autorise le Maire à faire procéder au bornage nécessaire à cette régularisation.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour).**

**4- Remplacement du matériel d'impression de la Mairie.**

Monsieur le Maire dit que le photocopieur de la Mairie et les imprimantes en service présentent des signes d'usure et qu'il est nécessaire d'envisager leur remplacement par un matériel unique et fonctionnel.

Il soumet 3 propositions qui sont examinées.

Le Conseil décide de procéder à ce remplacement au début 2020.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour).**

**5-Indemnité de Conseil au comptable.**

M le Maire donne lecture du courrier adressé par la Trésorerie de Saint-André les Alpes fixant à la somme de 173,83 € le montant de l'indemnité due au Trésorier pour l'exercice 2019.

Le CM décide le versement de cette indemnité statutaire.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour).**

**6- Etat des restes à recouvrer et admissions en non-valeur:**

M le Maire expose l'Etat des restes à recouvrer adressé par la Trésorerie.

Après en avoir examiné le détail, le CM décide le maintien des procédures de mise en recouvrement des sommes notifiées à l'exception des créances dues par Mme DUBOIS Micheline pour 191.25 € afférente au budget de l'eau et assainissement.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour).**

**7- Mutualisation du contrôle des bornes à incendie pour la C.C.A.P.V. :**

Suite à la demande de plusieurs Communes, la C.C.A.P.V. a décidé de mettre en place un service de contrôle des bornes à incendie de son territoire ainsi que leur entretien et réparations.  
Le CM est favorable à cette initiative et donne pouvoir au Maire pour concrétiser l'adhésion à ce service.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour)**

**8- Mutualisation des achats de fournitures, prestations et services :**

Le Maire donne lecture du courrier reçu de la C.C.A.P.V. proposant la mise en place par l'intercommunalité d'un groupement d'achats, prestations et services à l'intention des Communes.  
Le CM est favorable à cette proposition.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour).**

**9- Motion contre la fermeture de La Trésorerie et Centre des Impôts.**

Le Maire expose les projets de fermeture des centres de finances publiques tels qu'ils ont été présentés en session de la C.C.A.P.V. du 24/06/2019 et déclarés intolérables, notamment en zone rurale où l'éloignement s'ajoute aux difficultés sociales.  
Il donne lecture d'un projet de motion auquel le CM adhère.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour).**

**10- Protection sociale complémentaire du personnel communal :**

La Loi de modernisation des services publics prévoit que les collectivités peuvent renforcer la protection sociale de leurs agents en prenant en charge une cotisation à une mutuelle de l'ordre de 428 €/an.  
Le C.M. décide de reporter cette décision à une séance ultérieure.

**11- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées :**

Le Maire rappelle les conclusions du rapport de la Commission locale diffusé par ses soins.  
La Commune, appelée à délibérer sur ces conclusions refuse de se prononcer sur l'une des obligations résultant d'un choix imposé par l'administration faisant fi d'une opposition déterminée à la création d'une intercommunalité trop disparate.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour).**

**12- Déclaration préalable pour la pose de clôtures :**

Afin de réglementer la pose de clôtures de propriété, le CM décide l'obligation des propriétaires de déposer en Mairie une déclaration préalable qui sera instruite selon les mêmes principes que les documents d'urbanisme.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour).**

**13- Exonération de la taxe d'aménagement :**

La taxe d'aménagement pour les abris de jardin et constructions de moins de 20 mètres carrés sera exonérée.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour).**

**14-Motion contre la fusion des hôpitaux publics de proximité :**

Afin de lutter contre les déserts médicaux, le Maire donne lecture d'une motion contre la fusion des hôpitaux publics selon la proposition de l'Association des Maires Ruraux.  
Le CM approuve cette motion.

**Délibération à l'unanimité (5 voix pour).**

**15- Adhésion au Service Intercommunal d'Hygiène et de Sécurité :**

Compte-tenu de l'effectif réduit en personnel de la Commune et du coût envisagé de l'adhésion au service intercommunal d'Hygiène et de Sécurité, le CM ne donne pas suite à cette adhésion.

**16- Divers**

**16-1 : Avancement des travaux sécurisation de l'Eglise :**

M. le Maire expose que les travaux de sécurisation de l'Eglise vont pouvoir démarrer suite aux décisions prises au cours des réunions du 06 septembre et 27 septembre 2019 à savoir qu'une seule entreprise chargée d'effectuer ou faire effectuer une partie du renforcement par micro-pieux interviendra dans le cadre de la procédure d'urgence qui dispense d'un appel d'offres. L'entreprise sollicitée devrait se positionner avant la fin du mois d'octobre 2019.

**16-2 : Dépôts sauvages.**

Lecture est faite d'une communication de la C.C.A.P.V., par laquelle l'intercommunalité rappelle que la gestion des dépôts sauvages n'est pas de son ressort, mais est de la compétence des Communes. Toutefois une tournée d'enlèvement des monstres sera mise prochainement en place par la C.C.A.P.V., nécessitant l'inscription préalable des utilisateurs.

#### **16-3 : Divers travaux bénévoles : Info**

Le Maire rappelle que des travaux d'embellissement et d'entretien ont été effectués bénévolement par la population :

- Dans le cadre de la réhabilitation du petit patrimoine a été créée une fontaine au Pont d'Issole qui est la bienvenue.
- La fontaine publique du hameau de Rivière a été également rendue étanche, dans l'intérêt des sols environnants.

Le CM remercie les participants pour leur intervention.

#### **16-4 : Paniers de Noël 3<sup>ème</sup> Age :**

Après débat, le CM décide de renouveler l'opération des paniers de Noël pour les personnes âgées.

#### **16-5 : Interventions du Maire :**

- Le 4 octobre, M. MARTORANO est intervenu au Congrès des Maires à Digne où il a alerté une nouvelle fois les Elus et l'Administration sur la prolifération des meutes de loups qui déciment les troupeaux aux portes des villages et des populations tout en rappelant la crainte d'un accident humain.
- M. MARTORANO est également intervenu, lors du salon attendant, auprès d'Orange et des Services concernés à propos du mauvais entretien des lignes téléphoniques et des poteaux.

#### **16-6 : Rénovation des WC publics :**

Mme PAUL propose d'effectuer des travaux afin de rendre les WC publics plus salubres. Le CM décide de mettre cette question à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Le Maire  
  
R.MARTORANO